

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

Délibération
n° 2017.07. 68.B

Conservatoire :
demande de
subvention auprès de
la Direction Régionale
des Affaires
Culturelles (DRAC)

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

Secrétaire de séance : Actes-Office

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017

**DELIBERATION
N° 2017.07. 68.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CONSERVATOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Par courrier du 19 septembre 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a fait connaître la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les conservatoires pour les projets de l'année 2016. Ces dispositions sont reconduites au titre de l'année 2017 comme indiqué dans le courrier du 22 mai 2017.

Deux axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2017.

En premier lieu, l'Etat considère prioritaire :

- L'existence d'une tarification sociale
- Le renouvellement des pratiques pédagogiques
- La diversification de l'offre artistique
- Le développement des réseaux et des partenariats.

Les démarches effectuées en ce sens par le conservatoire seraient valorisées à hauteur de 49 500 €, comme précisé par la DRAC par un courriel du 8 juin 2017.

En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique Culturelle (EAC) seraient également valorisées à hauteur de 5 000 €.

Ainsi, le conservatoire Gabriel Fauré sollicite une aide à hauteur de 54 500 € pour l'année 2017.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jacky Bouchaud, conseiller délégué, membre du bureau en charge des équipements de diffusion culturelle, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide de 49 500 € au titre de ses divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales et une aide de 5 000 € au profit des engagements de l'établissement en matière d'Éducation Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - 2016 - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
17 juillet 2017**

**Affiché le :
17 juillet 2017**